

XIII^e RAPPORT ANNUEL DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Madrid, le 28 avril 2022

NIPO en línea: 048-22-032-0

Catálogo de Publicaciones de la Administración General del Estado: <https://cpage.mpr.gob.es>

INDEX

INTRODUCTION	1
RÉSUMÉ DU RAPPORT	2
1. Victimes décédées dû à la violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2019)	2
2. Plaintes pour la violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2019)	3
3. Femmes victimes de violence basée sur le genre prises en charge par la police (du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2019)	5
4. Données judiciaires sur la violence basée sur le genre (données au 31 décembre 2019)	6
5. 016 - Service téléphonique d'information et de conseil juridique sur la violence basée sur le genre (du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2019)	7
6. Téléphone ANAR (aide aux enfants et adolescents en danger). Appels au sujet de violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019)	8
7. Utilisatrices du service d'assistance et de protection téléphonique pour les victimes de violence basée sur le genre (ATENPRO) (données du 31 décembre 2005 à 2019)	9
8. Contrats subventionnés pour les femmes victimes de violence (du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2019) et contrats de remplacement pour les femmes victimes de violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019)	10
9. Femmes victimes de violence bénéficiant du revenu d'insertion active (RAI) (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2019) et les femmes victimes de violence basée sur le genre bénéficiant d'une aide au changement de résidence (du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019)	11
10. Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la Loi intégrale (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2019)	12
11. Octroi, dans des circonstances exceptionnelles, de permis de séjour et de travail temporaires aux femmes étrangères victimes de violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019)	13
12. Détenus dans des centres pénitentiaires de l'AGE ayant commis des délits de violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2019)	13
13. Système de suivi télématique des ordonnances de restriction dans le domaine de la violence basée sur le genre (du 24 juillet 2009 au 31 décembre 2019)	14
14. Statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2019)	15

15. Violence sexuelle contre les femmes (*année 2019*)16

INTRODUCTION

L'Observatoire national des violences faites aux femmes, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi organique 1/2004, du 28 décembre, relative aux mesures de protection intégrale contre la violence basée sur le genre, ci-après dénommée la Loi intégrale, a approuvé les rapports annuels suivants :

- 1^{er} Rapport annuel de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, a été approuvé le 28 juin 2007. En même temps que ce premier rapport annuel, l'Observatoire a approuvé le système d'indicateurs et de variables pour l'analyse et le suivi de la violence basée sur le genre et pour construire la base de données qui permet de réaliser ces fonctions.
- 2^e Rapport annuel de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, approuvé le 22 mai 2009.
- 3^e Rapport annuel de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, approuvé lors des réunions du 9 juin et du 13 juillet 2010.
- 4^e Rapport annuel de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, approuvé lors de la réunion du 8 novembre 2011.
- 5^e Rapport annuel de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, approuvé lors de la réunion du 5 juillet 2013.
- Le 6^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 17 décembre 2013.
- Le 7^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 19 novembre 2014.
- Le 8^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 3 juin 2016.
- Le 9^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 31 mai 2017.
- Le 10^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 15 décembre 2017.
- Le 11^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 21 mars 2019.
- Le 12^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 19 mai 2021.
- Le 13^e Rapport annuel de l'Observatoire, approuvé le 27 avril 2022.

Cet annuaire statistique sur la violence basée sur le genre 2019 se compose de 15 sections.

Les notes méthodologiques énumèrent les sources d'information utilisées au 31 décembre 2019 pour chacun de ces chapitres de l'Annuaire statistique. Nous les remercions toutes pour leurs efforts et leur collaboration.

La révision et la réorganisation qui ont été effectuées ces dernières années pour standardiser le contenu et le format des tableaux et des graphiques ont été continuées.

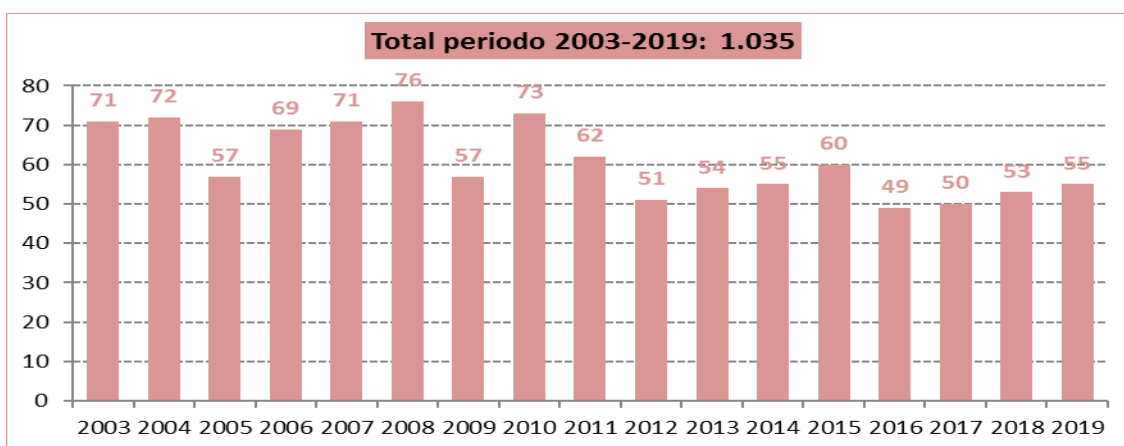
RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Victimes décédées dû à la violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2019)

Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre (Secrétaire d'État de l'égalité. Ministère de la présidence, des relations avec les Cortes et de l'égalité).

Le nombre femmes victimes décédées au cours de l'année 2019 était de 55 et le nombre total de femmes victimes décédées de 2003 à 2019 était de 1 035.

Graphique 1.1. Décès de femmes dus à la violence basée sur le genre.
Période 2003-2019.

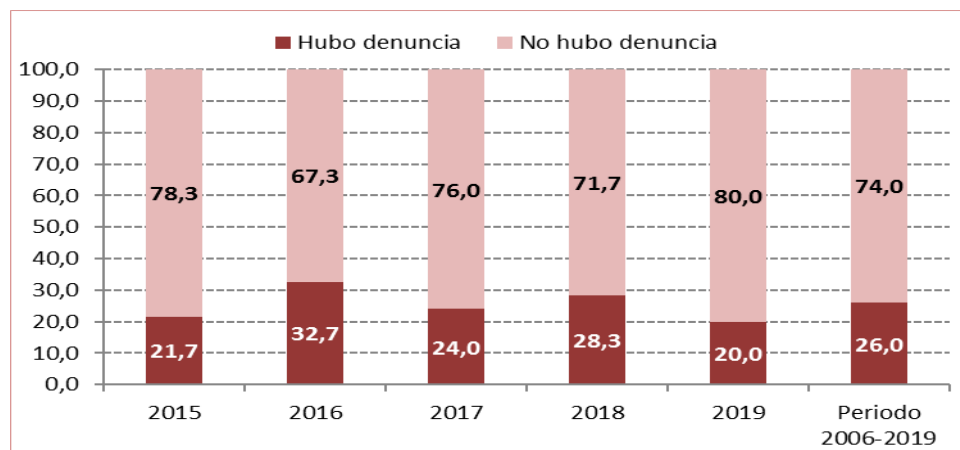


Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre : Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité.

En 2019, deux femmes sur trois (66,1%) vivaient avec leur meurtrier.

Sur les 55 femmes victimes décédées en 2019, 20,0% (11) avaient porté plainte contre leur agresseur. Sept de ces femmes avaient obtenu des ordonnances restrictives qui étaient encore en vigueur dans quatre des cas au moment du meurtre.

Graphique 1.2. Répartition en pourcentage des femmes victimes décédées de violence basée sur le genre selon le dépôt de plainte contre l'agresseur. Période 2003-2019.



Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre. Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité.

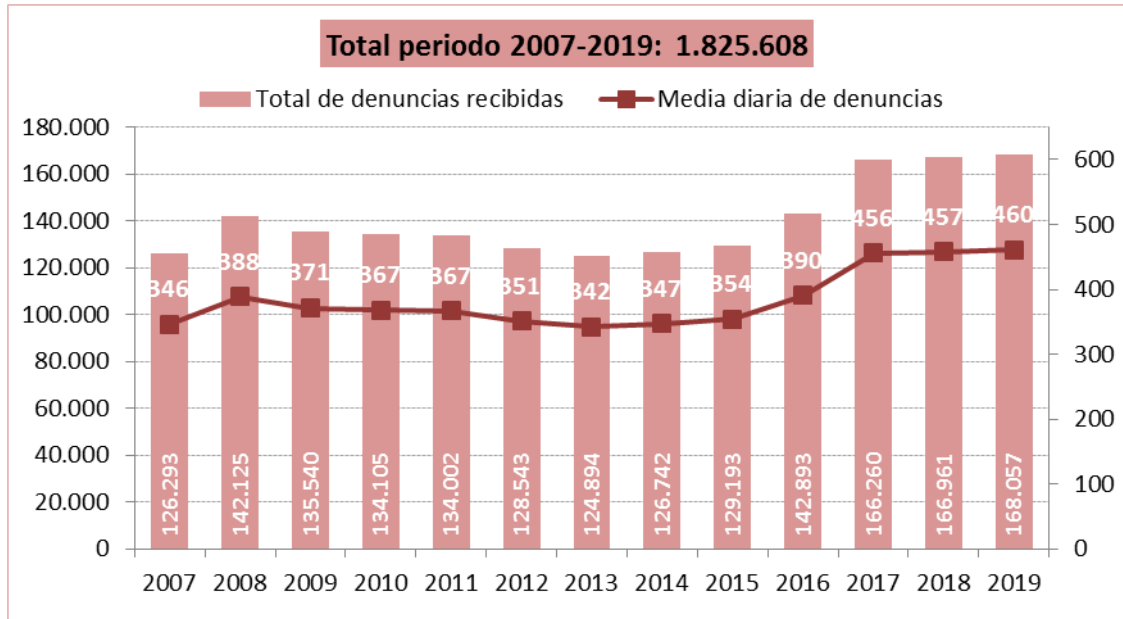
En ce qui concerne les procédures judiciaires engagées devant les tribunaux avant le meurtre des femmes, il convient de noter que, sur les 835 femmes victimes décédées enregistrées depuis que les informations sur la tutelle institutionnelle sont disponibles (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2019), seuls 217 cas (26,0%) ont été signalés pour violence basée sur le genre.

2. Plaintes pour la violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2019)

Source : Conseil général du pouvoir judiciaire.

Au cours de l'année 2019, un total de 168 057 plaintes pour violence basée sur le genre sont parvenues aux tribunaux, ce qui implique une moyenne mensuelle de 14 005 plaintes et une moyenne quotidienne de 460 plaintes. Cela représente une augmentation de 0,7% du nombre de plaintes pour violence basée sur le genre par rapport au chiffre de l'année précédente.

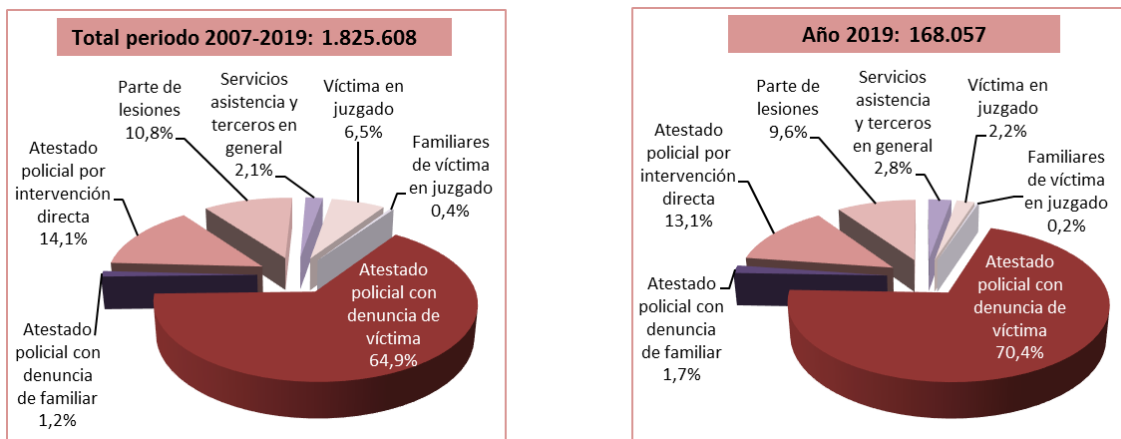
Gráfico 2.1. Plaines pour violence basée sur le genre. Nombre de plaines et moyenne quotidienne.
Période 2007-2019.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire

Selon leur origine, sur les 1 825 608 plaines déposées de 2007 à 2019, 1 303 587 ont été déposées directement par des victimes de violence basée sur le genre devant les tribunaux ou par la police, 256 855 proviennent de rapports de police par intervention directe, 196 679 proviennent des rapports de blessures, 38 266 ont été déposées par les services d'assistance et les tiers en général et 30 221 par les membres de la famille de la victime.

Gráfico 2.2. Plaines déposées pour violence basée sur le genre selon leur origine.
Année 2019 et total pour la période 2007-2019.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire

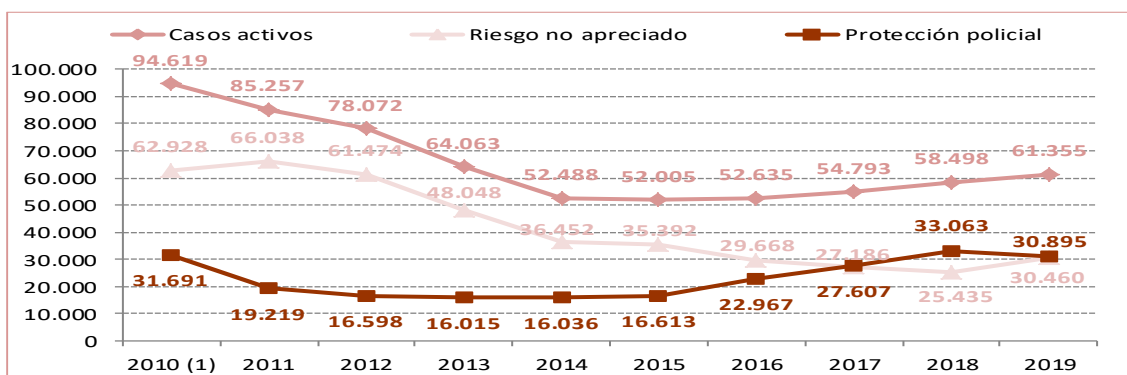
3. Femmes victimes de violence basée sur le genre prises en charge par la police (du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2019)

Source : Secrétariat d'État à la sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Sur la période 2010-2019, le nombre de cas de femmes faisant l'objet d'une attention policière a diminué chaque année jusqu'en 2016, où l'on a observé une légère reprise, qui s'est accentuée dans les années suivantes. Cependant, il y a une grande différence dans l'évolution des cas sans risque perçu et ceux nécessitant une protection policière : si les premiers ont diminué de 2011 à 2018, les seconds ont augmenté régulièrement de 2013 à 2018. En 2019, cependant, les tendances sont inversées et la différence entre le nombre de cas des deux types est faible.

Au 31 décembre 2019, 61 355 femmes faisaient l'objet d'une attention policière (cas actifs) de la part des forces et corps de sécurité de l'État en tant que victimes de violence basée sur le sexe. Dans 30 460 de ces cas, la dernière évaluation était un risque non apprécié. Cependant, dans 30 895 des cas, les femmes ont été considérées comme des victimes à risque et ont donc également bénéficié d'une protection policière.

Graphique 3.1. Cas actifs du système VioGen, par risque évalué.
Données du 31 décembre 2010 à 2019.



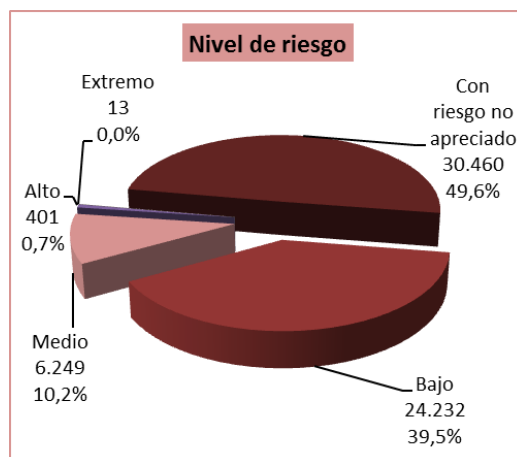
1. Entre 2010 y 2011 se produjo un cambio metodológico por lo que los datos del año 2010 no son completamente comparables con los de años posteriores.

Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Secrétariat d'État à la sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Dans plus de la moitié des cas évalués sur Viogén, la femme risquait à nouveau de souffrir de violence basée sur le genre. Si les données se rapportent à la population des femmes âgées de 14 ans et plus vivant en Espagne, pour chaque million, il y avait 1 872,3 victimes en danger et, par conséquent, elles bénéficiaient de mesures de protection policière.

Graphique 3.2. Répartition en pourcentage des cas actifs dans le système VioGen en fonction du risque perçu et du niveau de risque.

Données au 31 décembre 2019.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Secrétariat d'État à la sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Il convient de garder à l'esprit que les cas de la Catalogne et du Pays basque ont été exclus de l'analyse statistique car ils ne contiennent pas de données provenant de leurs forces de police autonomes respectives.

4. Données judiciaires sur la violence basée sur le genre (données au 31 décembre 2019)

Source : Ministère de la Justice.

En 2019, le nombre de juridictions spécialisées compétentes en matière de violences faites aux femmes est le suivant :

Tribunaux spécialisés : Au 31 décembre 2019, 459 tribunaux compétents en matière de violence basée sur le genre étaient en activité, dont 106 tribunaux exclusifs de la violence à l'égard des femmes et 353 tribunaux compatibles.

Tribunaux pénaux et sections des Audiencias provinciales : De même, au 31 décembre 2019, il existait 32 tribunaux pénaux spécialisés et 70 sections des Audiencias provinciales qui assumaient une compétence exclusive sur les cas de violence contre les femmes dans les termes établis à l'article 1 de la Loi intégrale.

Assistance juridique gratuite : Au cours de l'année 2019, 10,6 millions d'euros ont été investis dans la justice gratuite pour le service des violence basée sur le genre.

Unités d'évaluation médico-légale complète : En 2019, pour le territoire géré par le ministère de la Justice, il y avait 24 équipes psychosociales en activité, composées de psychologues, de travailleurs sociaux et de médecins légistes s'occupant de la violence basée sur le genre, tous hommes et femmes.

Bureaux d'assistance aux victimes : L'une des principales fonctions des bureaux d'assistance aux victimes est d'aider les victimes de violence basée sur le genre. Grâce à un protocole d'action, l'objectif est d'évaluer et de traiter les victimes les plus à risque. En 2019, les OAV (bureaux d'assistance aux victimes) se sont occupés de 13 482 victimes bénéficiant d'une ordonnance de protection et leur ont apporté une aide psychologique à travers 19 044 séances.

5. 016 - Service téléphonique d'information et de conseil juridique sur la violence basée sur le genre (du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2019)

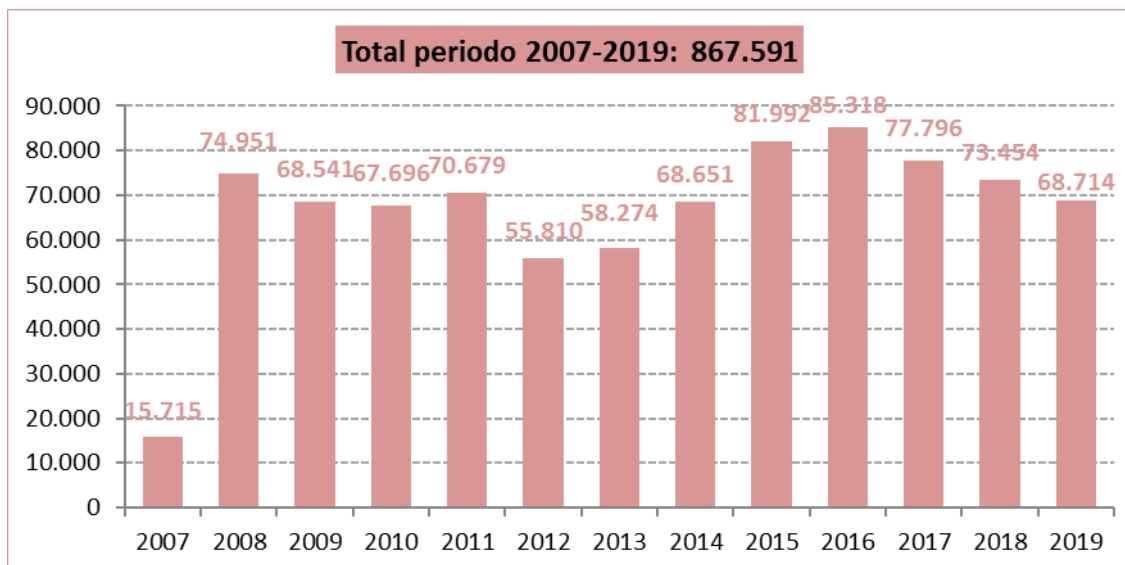
Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre (Secrétaire d'État de l'égalité. Ministère de la présidence, des relations avec les Cortes et de l'égalité).

En 2019, 68 714 appels dus à des violence basée sur le genre ont été traités par le service téléphonique d'information et de conseil juridique sur les violence basée sur le genre (téléphone 016). Ce chiffre représente une baisse de 6,5%, par rapport au nombre d'appels traités en 2018 (73 454).

Depuis 2012, on observe une tendance à la hausse du nombre d'appels, le chiffre le plus élevé (85 318) ayant été atteint en 2016 et est en baisse depuis cette date.

Le nombre d'appels pour violence basée sur le genre traités par le 016 du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2019 s'élève à 867 591.

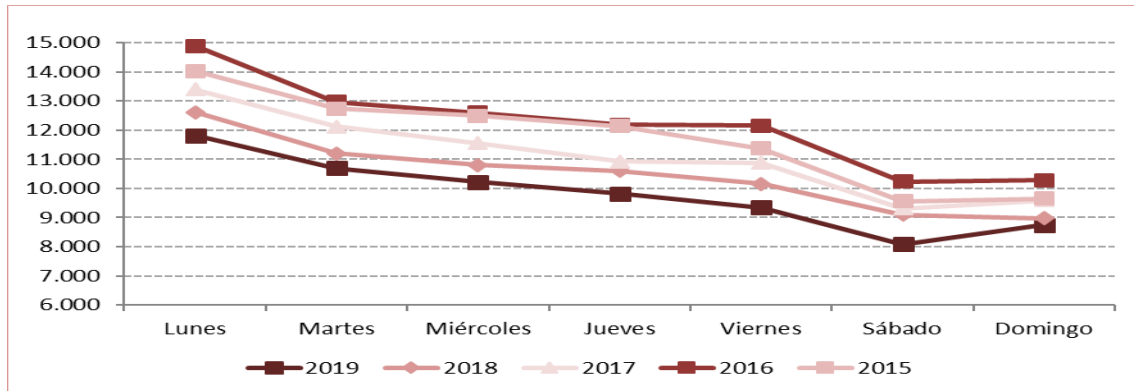
Graphique 5.1. Appels traités par le 016 pour la violence basée sur le genre.
Période 2007-2019.



Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre. Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité.

Au cours des cinq dernières années, nous avons constaté une tendance dans le nombre d'appels traités par jour de la semaine, les appels diminuant du lundi, qui est le jour avec le plus d'appels, au week-end, où le nombre le plus bas est enregistré.

Graphique 5.2. Appels traités par le 016 pour violence basée sur le genre, par jour de la semaine.
Les cinq dernières années.



Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre. Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité.

6. Téléphone ANAR (aide aux enfants et adolescents en danger). Appels au sujet de violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

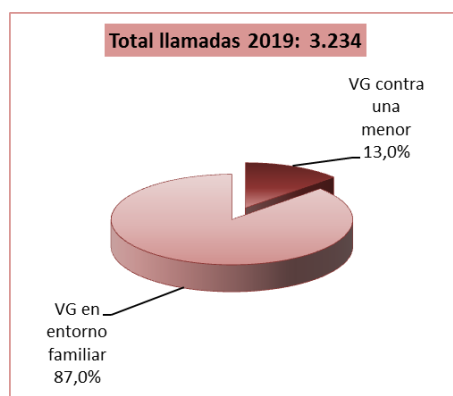
Source : Fondation ANAR.

Depuis janvier 2010, des informations sont disponibles sur les appels au "Téléphone de l'Enfant et de l'Adolescent" pour répondre aux problèmes et aux besoins des enfants et des adolescents en situation de risque et à la "Ligne de l'Adulte et de la Famille" destinée aux adultes qui cherchent des conseils pour aider les mineurs de leur entourage. Ce service fournit des conseils et un soutien dans les domaines psychologique, social et juridique.

En 2019, 3 234 appels concernant les violence basée sur le genre ont été traités. Parmi ceux-ci :

- 422 appellent à des situations de violence basée sur le genre dans lesquelles la victime directe est une femme mineure.
- 2 812 appels ont soulevé des situations de mineurs dans l'environnement familial de femmes victimes de violence basée sur le genre.

Graphique 6.1. Répartition en pourcentage des appels concernant la violence basée sur le genre traités par le numéro de téléphone de l'ANAR en fonction du type de violence.
Année 2019.



Source : Élaboration propre sur la base des données fournies par le service d'assistance téléphonique pour l'enfant et l'adolescent (Fondation ANAR).

La moyenne d'âge des mineures touchées par les violences basées sur le genre était de 15,9 ans, tandis que celui des mineures dans des environnements violents était de 10,1 ans.

En ce qui concerne les agresseurs identifiés dans les appels concernant des mineurs vivant dans un environnement de violence basée sur le genre, 90,9% correspondent au père des mineures et 7,7% au partenaire de la mère.

7. Utilisatrices du service d'assistance et de protection téléphonique pour les victimes de violence basée sur le genre (ATENPRO) (données du 31 décembre 2005 à 2019)

Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre (Secrétaire d'État de l'égalité. Ministère de la présidence, des relations avec les Cortes et de l'égalité).

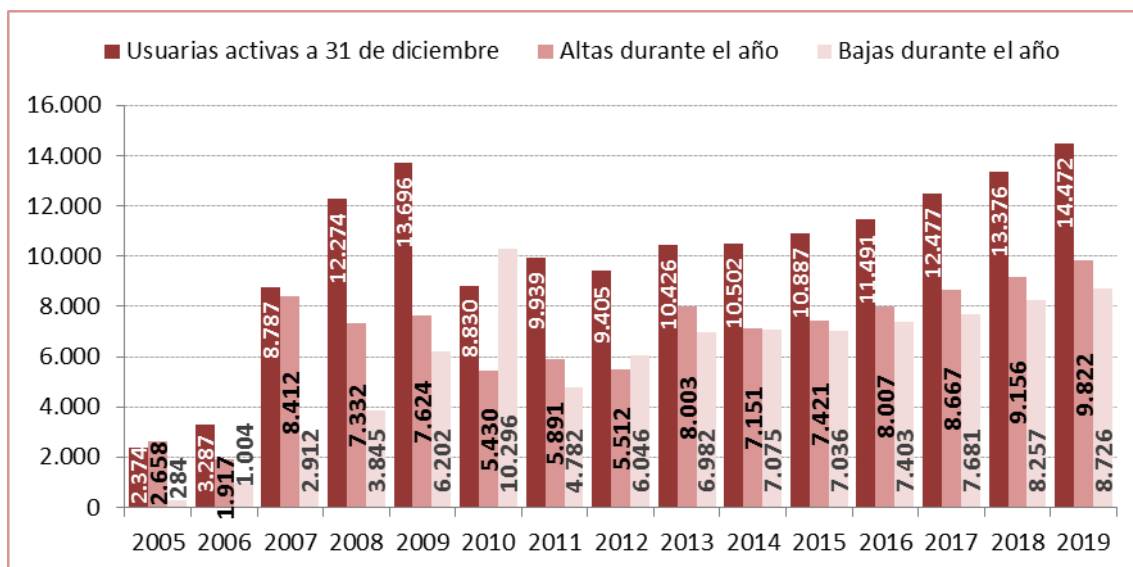
Depuis le lancement de ce service et jusqu'à la fin de l'année 2019, un total de 103 003 femmes y ont eu recours.

Le nombre d'utilisatrices enregistrées de ce service a augmenté de forme constante de 2005 à 2009, mais en décembre 2010, en raison d'une rationalisation du service consistant à mettre fin aux services téléphoniques qui n'avaient pas été utilisés depuis des mois et à ceux qui ne pouvaient être contactés, le nombre d'utilisatrices enregistrées a diminué de 35,5 % par rapport à l'année précédente. Depuis cette année-là, le nombre d'utilisatrices a de nouveau augmenté, et en 2019, il a dépassé le pic enregistré en 2009.

Au 31 décembre 2019, le nombre de femmes utilisant le service d'assistance téléphonique pour les victimes de violence basée sur le genre était de 14 472, soit 8,2% de plus que le chiffre enregistré fin 2018 (13 376).

Graphique 7.1. Utilisatrices actives et inscriptions et annulations d'inscriptions dans le service ATENPRO.

Données du 31 décembre 2005 à 2019.



Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre. Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité.

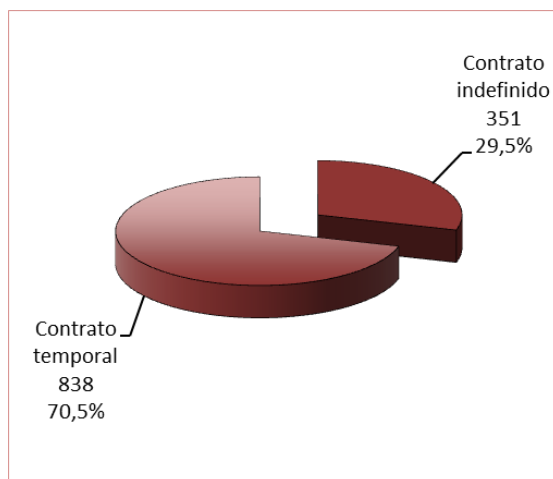
8. Contrats subventionnés pour les femmes victimes de violence (du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2019) et contrats de remplacement pour les femmes victimes de violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019)

Source : Service public de l'emploi de l'État (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2019, un total de 10 079 contrats subventionnés pour les femmes victimes de violences (domestiques et basée sur le genre) ont été enregistrés, dont 1 189 ont été formalisés en 2019. Parmi ceux-ci, 351 étaient permanents et 838 étaient temporaires.

Graphique 8.1. Répartition en pourcentage des contrats subventionnés des femmes victimes de violence selon le type de contrat.

Année 2019.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Service public national de l'emploi (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

Du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019, le nombre total de contrats de remplacement pour les travailleuses victimes de violence basée sur le genre était de 3 142, dont 338 correspondaient à cette dernière année.

9. Femmes victimes de violence bénéficiant du revenu d'insertion active (RAI) (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2019) et les femmes victimes de violence basée sur le genre bénéficiant d'une aide au changement de résidence (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019)

Source : Service public de l'emploi de l'État (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

En 2019, un total de 29 396 travailleuses victimes de violence ont reçu le RAI, soit 1,4% de moins qu'en 2018.

Tableau 9.1. Femmes victimes de violence recevant le RAI. Valeurs absolues et moyenne mensuelle.
Période 2006-2019.

Año	N.º de perceptoras	Variación interanual (%)	Media mensual de perceptoras	Variación interanual (%)
2019	29.396	-1,4	18.334,4	2,9
2018	29.802	-5,1	17.815,7	-6,4
2017	31.398	-6,5	19.039,1	-6,3
2016	33.565	-3,3	20.309,0	-6,7
2015	34.695	0,4	21.763,1	-0,1
2014	34.550	6,0	21.785,3	5,6
2013	32.596	8,4	20.630,9	10,3
2012	30.065	3,4	18.710,7	5,0
2011	29.065	13,9	17.819,7	12,5
2010	25.512	15,9	15.839,9	17,7
2009	22.010	30,4	13.461,3	42,5
2008	16.883	27,0	9.444,8	24,2
2007	13.291	21,7	7.601,8	34,0
2006	10.924	-	5.673,3	-
TOTAL 2006-2019	373.752	-	16.145,7	-

Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Service public national de l'emploi (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

Concernant l'aide pour le changement de domicile, durant la période comprise entre janvier 2005 et décembre 2019, un total de 36 254 femmes victimes de violence basée sur le genre ont reçu cette aide.

10. Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la Loi intégrale (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2019)

Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre (Secrétaire d'État de l'égalité. Ministère de la présidence, des relations avec les Cortes et de l'égalité).

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2019, un total de 7 415 aides financières ont été accordées aux femmes victimes de violence basée sur le genre en vertu de l'article 27 de la Loi intégrale, dont 1 156 correspondent à l'année 2019.

Tableau 10.1. Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la Loi intégrale.
Période 2006-2019.

Año	N.º de perceptoras	Variación interanual (%)
2019	1.156	40,0
2018	826	5,6
2017	782	7,1
2016	730	6,6
2015	685	13,0
2014	606	25,5
2013	483	4,3
2012	463	7,7
2011	430	22,9
2010	350	-2,8
2009	360	26,8
2008	284	42,7
2007	199	226,2
2006	61	-
TOTAL 2006-2019	7.415	-

Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre. Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité.

11. Octroi, dans des circonstances exceptionnelles, de permis de séjour et de travail temporaires aux femmes étrangères victimes de violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2019)

Source : Service de l'immigration (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

Du 1^{er} janvier 2005 à décembre 2010, un total de 2 519 femmes étrangères victimes de violences domestiques et basée sur le genre ont obtenu un permis de séjour et de travail temporaire. Du 1^{er} janvier 2011 à décembre 2019, 10 052 permis de séjour et de travail temporaires ont été accordés pour des circonstances exceptionnelles dues à la violence basée sur le genre (aux femmes et à leurs enfants). Parmi celles-ci, 1 167 correspondent à l'année 2019.

Tableau 11.1. Permis de séjour et de travail temporaires accordés pour des circonstances exceptionnelles, pour cause de violence basée sur le genre ou domestiques, par type de violence.¹

Période 2005-2019

Año	Violencia de género	Variación interanual (%)	Violencia doméstica y de género	Variación interanual (%)
2019	1.167	41,8	-	-
2018	823	21,9	-	-
2017	675	-25,8	-	-
2016	910	-25,0	-	-
2015	1.214	-8,6	-	-
2014	1.328	-1,3	-	-
2013	1.346	-27,8	-	-
2012	1.865	157,6	-	-
2011	724	-	-	-
2010	-	-	1.038	67,1
2009	-	-	621	44,8
2008	-	-	429	46,9
2007	-	-	292	113,1
2006	-	-	137	6750,0
2005	-	-	2	-
TOTAL 2005-2019	10.052	-	2.519	-

1. Se recogen las concedidas a mujeres víctimas de violencia doméstica y de género (y a sus hijas e hijos menores o con discapacidad desde 2011), por tipo de violencia y año de resolución de la solicitud.

Source : Élaboration propre sur la base des données fournies par le service de l'immigration (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

12. Détenus dans des centres pénitentiaires de l'AGE ayant commis des délits de violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2019)

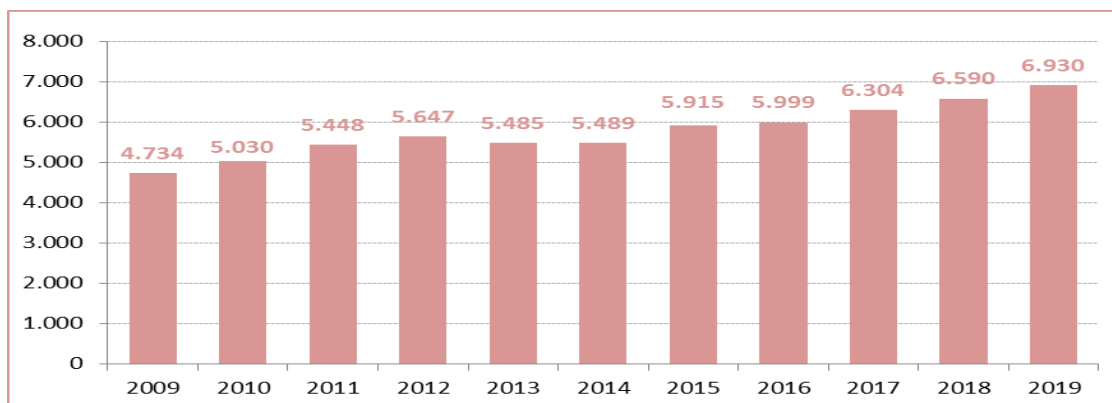
Source : Secrétariat général des institutions pénitentiaires (ministère de l'Intérieur).

Au 31 décembre 2019, le nombre total de détenus masculins purgeant une peine de prison pour des infractions de violence basée sur le genre était de 6 930¹. Et le taux de

1. Les nombres de prisonniers ne comprennent pas les centres pénitentiaires de Catalogne.

détenus ayant commis de telles infractions était de 368,9 par million d'hommes âgés de 18 ans et plus.

Graphique 12.1. Détenus condamnés pour des crimes de violence basée sur le genre qui purgent des peines dans des centre pénitentiaires de la AGE.
Données du 31 décembre 2009 à 2019.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Secrétariat général des institutions pénitentiaires (ministère de l'Intérieur).

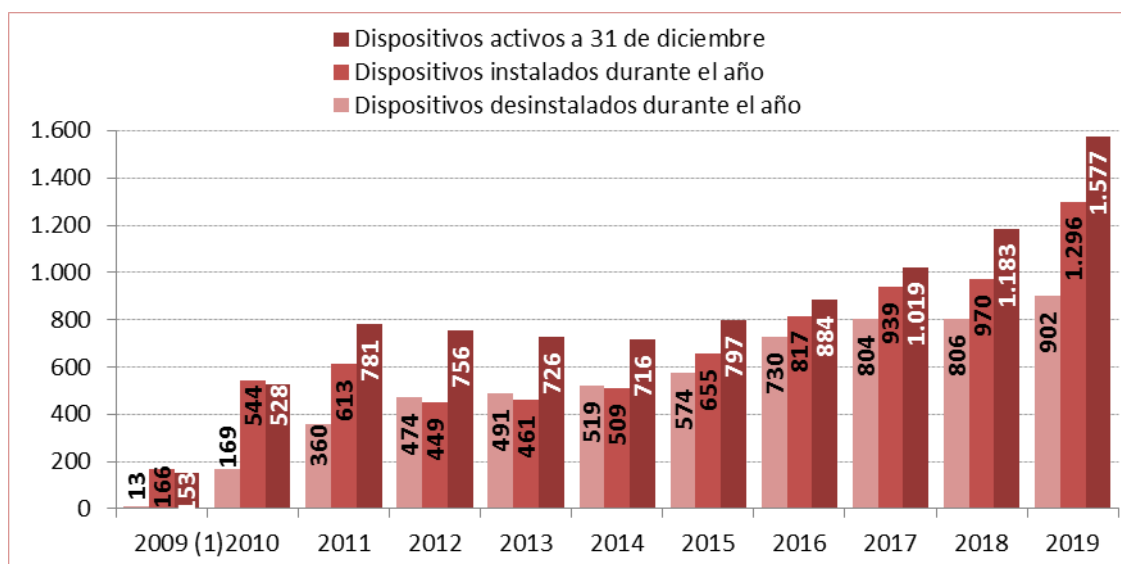
13. Système de suivi télématique des ordonnances de restriction dans le domaine de la violence basée sur le genre (du 24 juillet 2009 au 31 décembre 2019)

Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre (Secrétaire d'État de l'égalité. Ministère de la présidence, des relations avec les Cortes et de l'égalité).

Depuis la mise en œuvre du système de suivi télématique des ordonnances de restriction dans le domaine de la violence basée sur le genre le 24 juillet 2009 et jusqu'au 31 décembre 2019, un total de 7 419 paires de dispositifs électroniques ont été installées. Parmi ceux-ci, 5 842 avaient été désinstallés à la fin de l'année 2019, ce qui porte à 1 577 le nombre de paires de dispositifs actifs au 31 décembre 2019.

Graphique 13.1. Dispositifs actifs au 31 décembre et installations et désinstallations annuelles.

Période 2009-2019.



Source : Délégation du Gouvernement contre la violence basée sur le genre. Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité.

14. Statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2019)

Source : Institut national des statistiques (INE).

Les statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre offrent des informations sur les victimes et les accusés ayant fait l'objet de mesures de précaution ou d'ordonnances de protection qui ont été enregistrées au cours de l'année de référence dans le registre central pour la protection des victimes de la violence domestique et de la violence basée sur le genre dont la propriété correspond au ministère de la Justice, et en outre, pour les sentences firmes dictées, les personnes acquittées et condamnées, et leurs infractions attribuées, leurs peines et mesures dictées. Elles ne comprennent pas le nombre total de plaintes déposées, mais seulement celles qui ont donné lieu à une inscription au registre à la suite des mesures conservatoires prononcées.

En 2019, 31 911 victimes de violence basée sur le genre ont été enregistrées avec une ordonnance de protection ou des mesures de précaution, soit une augmentation de 2,0% par rapport à l'année précédente.

Tableau 14.1. Victimes et accusés de violence basée sur le genre ayant fait l'objet d'une ordonnance de protection ou de mesures de précaution au cours de l'année de référence.
Période 2011-2019.

Año	Víctimas (mujeres)	Variación interanual (%)	Denunciados (hombres)	Variación interanual (%)
2019	31.911	2,0	31.805	1,8
2018	31.286	7,9	31.250	7,8
2017	29.008	2,6	28.987	2,8
2016	28.281	2,4	28.201	2,3
2015	27.624	2,0	27.562	2,1
2014	27.087	-0,1	26.987	-0,1
2013	27.122	-6,9	27.017	-7,0
2012	29.146	-9,6	29.048	-9,6
2011	32.242	-	32.142	-
TOTAL 2011-2019	263.707	-	262.999	-

Source : Élaboration propre basée sur les données des statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre de l'Institut national des statistiques.

Par âge, plus de la moitié des victimes de violences 2019 basée sur le genre (58,4%) avaient entre 20 et 39 ans.

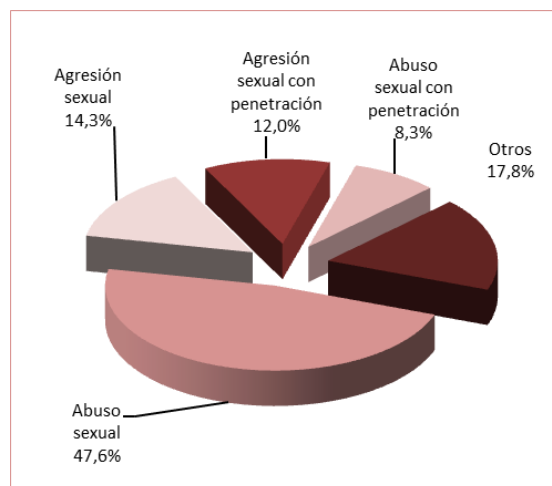
15. Violence sexuelle contre les femmes (année 2019)

Source : Secrétariat d'État à la sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Le chapitre Violences sexuelles contre les femmes a été élaboré à partir de la publication du *Rapport sur les délits contre la liberté sexuelle et l'indemnité (Informe sobre Delitos contra la Libertad e Indemnidad Sexual) dans Espagne 2019 (España 2019)* publiée par le Secrétariat d'État de sécurité du ministère de l'Intérieur. (rapport sur les délits contre la liberté et l'indemnisation sexuelle)

En 2019, 85,3% des victimisations pour les délits contre la liberté et l'indemnité sexuelle ont été commises contre des femmes. Le crime le plus fréquent (47,6%) était l'abus sexuel.

Graphique 15.1. Répartition en pourcentage de la victimisation des femmes pour des délits contre la liberté et l'indemnité sexuelle en fonction du type de fait.
Année 2019.



Source : Élaboration propre à partir des données du Rapport sur les délits contre la liberté sexuelle et l'indemnité en Espagne 2019 du ministère de l'Intérieur.